

prépa

10

Résumé de texte

Options Scientifique et Économique

● **Vendredi 22 avril 2016 de 14h00 à 16h00**

Durée : 2 heures

*Candidats bénéficiant de la mesure « Tiers-temps » :
14h20 - 17h00*

- 1 - **RESUMER** ce texte en 250 (DEUX CENT CINQUANTE) MOTS.
On tolère 10% en plus ou en moins (225 au moins, 275 au plus).
*Tout manquement à ces normes (par excès ou par défaut) sera gravement sanctionné :
par exemple, un résumé atteignant 300 ou n'atteignant pas 200 mots, sera noté zéro.*
- 2 - **DONNER UN TITRE** au résumé (les mots du titre n'entrent pas dans le décompte des mots).
- 3 - **INDIQUER LE NOMBRE DE MOTS UTILISÉS** en portant les mentions suivantes très lisiblement et à l'encre : repère formé d'un double trait // dans le texte écrit après chaque tranche de 50 mots, décompte chiffré cumulatif (**50, 100, 150**, etc) en regard dans la marge, total exact en fin d'exercice.

*N.B. : On entendra par **MOT** l'unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Ainsi : « l' » compte pour un(1) mot et « c'est-à-dire » compte pour quatre (4). Cette convention est celle des travaux de statistique lexicale (B.O.E.N. no 27-07/ 83).*

Exception : les lettres euphoniques ne sont pas comptées comme mot. Ex. : « a-t-il » compte pour deux (2) mots, t étant la lettre euphonique. Tolérance : tout nombre (cardinal ou ordinal) sera compté pour un seul mot. Ex : 1988, XXI^e.

CONSIGNES

Aucun document n'est permis. Le jury tiendra compte de la correction et de l'orthographe.

Conformément au règlement du concours, l'usage d'appareils communicants ou connectés est formellement interdit durant l'épreuve.

Ce document est la propriété d'ECRICOME, vous devez le restituer aux examinateurs à la fin de la session ou le laisser sur table selon la consigne donnée dans votre centre d'écrits.

Le mot « nation » vient du latin « *nascio* », naître. Il est apparu au début du XIII^e siècle pour désigner des groupes d'individus ayant la même origine. Mais jusqu'au XVIII^e siècle, il n'y a pas de différence très nette entre les termes « nation », « race », « peuple », etc. C'est sous l'impulsion de la philosophie des Lumières que le mot « nation » commence à prendre le sens politique qu'il a encore aujourd'hui. Des intellectuels, issus pour la plupart de la bourgeoisie lettrée, s'engagent alors dans un combat sans merci contre les privilèges de l'aristocratie et l'autoritarisme de la monarchie absolue. Leurs critiques prennent pour cible les arguments que les légistes avaient avancés dans les siècles précédents pour légitimer le pouvoir royal. Le roi de France, appelé « le Roi très chrétien », était considéré comme le représentant de Dieu sur la terre. Le roi de « droit divin » n'a rien de commun avec son peuple car il est issu de la noblesse qui prétend être d'une essence supérieure parce qu'elle descend des Francs, « la race des vainqueurs ». C'est ainsi qu'elle justifie ses privilèges.

Le territoire sur lequel régnait le roi de France n'était pas considéré comme un bien public, mais comme son domaine propre. Les guerres et les mariages étaient justifiés par le souci d'accroître ce patrimoine. Les Français étaient les sujets du roi. Cette allégeance constituait leur seul véritable point commun, car le monarque exerçait son pouvoir en s'appuyant sur les liens féodaux. Les seigneurs, les représentants des villes, des corporations, etc., juraient fidélité au roi qui, en échange, leur accordait sa protection. Ce système de pouvoir laissait une grande autonomie aux communautés locales. Ce qui expliquait l'extrême hétérogénéité du royaume, mosaïque de droits, de coutumes, de langues...

Le concept moderne de nation émerge en France vers le milieu du XVIII^e siècle pour contester radicalement ce système monarchique. Un point extrêmement important tient au fait que cette définition française de la nation repose tout entière sur le concept de citoyenneté, élaboré par Jean-Jacques Rousseau, dans le *Contrat social* paru en 1762.

« Par quelque côté qu'on remonte au principe, on arrive toujours à la même conclusion ; savoir, que le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité, qu'ils s'engagent tous sous les mêmes conditions et doivent jouir tous des mêmes droits. Ainsi, par la nature du pacte, tout acte de souveraineté, c'est-à-dire tout acte authentique de la volonté générale, oblige ou favorise également tous les citoyens ; en sorte que le souverain connaît seulement le corps de la nation, et ne distingue aucun de ceux qui la composent ».

Ce texte est essentiel parce qu'il énonce clairement ce que signifie la citoyenneté dans la tradition républicaine française. Il ne s'agit pas seulement d'avoir des droits. Rousseau récuse explicitement la définition anglaise (et aujourd'hui américaine) du « *citizenship* », entendu comme citoyenneté civile. L'égalité civile est insuffisante car le citoyen, au sens plein du terme, participe à la vie de l'État. Il accepte d'obéir à ses lois parce qu'il a contribué

lui-même à leur élaboration. Le « vivre ensemble » que Rousseau appelle le « pacte » liant les citoyens repose sur l'exercice collectif de la souveraineté. Le peuple tout entier devient ainsi souverain à la place du roi. Et c'est en exerçant cette souveraineté que les citoyens deviennent une nation.

Cette définition rousseauiste sera reprise par les leaders de la Révolution française à partir de 1789. Dans un texte célèbre, l'abbé Sieyès affirme que tous ceux qui n'ont pas de privilèges, et qu'on appelle le « tiers état », constituent la nation française. Les privilégiés de la noblesse et du clergé en sont exclus. Ce ne sont pas des citoyens. C'est pourquoi, il propose de les renvoyer « dans leurs forêts de Franconie ». Sieyès définit la nation comme « un corps d'associés vivant sous une loi commune et représentés par le même législateur ». On retrouve la notion de corps, mais une différence majeure est introduite par rapport à Rousseau. La volonté générale cède ici la place à la représentation. Les citoyens exercent collectivement leur souveraineté en déléguant leur pouvoir aux représentants du peuple. Un changement radical a été introduit par rapport à la conception monarchique de la représentation. Désormais, ce n'est plus parce qu'il appartient à une « race » supérieure au peuple que le Souverain exerce le pouvoir d'État. Les élus de la nation tiennent leur légitimité du fait qu'ils sont issus du peuple qu'ils représentent. Un principe d'identité lie désormais les représentés et les représentants, ce qui explique que tout citoyen puisse remplir les deux rôles.

Cette définition républicaine de la nation a été élaborée par les membres d'une bourgeoisie intellectuelle très hostiles à l'égard de la religion catholique qui avait été pendant des siècles l'auxiliaire du pouvoir monarchique, et rejetant les privilèges aristocratiques dont ils étaient eux-mêmes exclus. C'est ce qui explique l'importance prise d'emblée par la question de l'égalité. L'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adopté en 1789 l'énonce clairement : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». C'est au nom de ce principe universel que la République votera en 1791 la loi sur l'émancipation des Juifs, puis adoptera en 1794 un décret abolissant l'esclavage dans les colonies.

Participer à la vie de l'État signifie aussi que les citoyens doivent défendre leur nation lorsqu'elle est menacée. Cette exigence prend toute son importance en 1792 lorsque les armées ennemies envahissent la France. La mobilisation des citoyens au nom de « la patrie en danger », présentée comme la cause principale de la victoire de Valmy, constitue un autre fait historique essentiel dans la tradition républicaine.

Le dernier point que je voudrais souligner à propos de la définition de la citoyenneté qui s'impose pendant la Révolution française, c'est que le principe d'égalité est d'emblée contredit par le fait que celle-ci est réservée aux hommes. Seuls les Français de sexe masculin sont invités à participer à la vie de l'État. C'est une citoyenneté de père de famille qui associe les femmes de manière indirecte, par le biais du lien domestique.

Les idéaux de liberté et d'égalité défendus par la philosophie des Lumières vont servir à élaborer d'autres définitions de la nation, adaptées aux combats que les élites mènent dans d'autres pays contre les formes d'oppression qu'elles subissent. En Amérique du Nord, l'événement historique fondateur, c'est le soulèvement des colonies contre la domination de l'Angleterre. En 1776, la déclaration d'indépendance des États-Unis rédigée par Thomas Jefferson, présente la nation américaine comme un peuple souverain libéré du joug colonial. Mais c'est une définition qui repose sur une discrimination raciale puisqu'elle ne met pas fin à l'esclavage, réservant la citoyenneté aux hommes blancs.

Au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, une nouvelle conception de la nation est élaborée en Allemagne par des philosophes en lutte contre l'occupation de leur pays par les armées napoléoniennes. La plupart d'entre eux avaient soutenu avec enthousiasme la Révolution française, mais ils ne peuvent pas admettre que les principes universels proclamés en 1789 servent de prétexte pour justifier la mise sous tutelle de la partie occidentale de l'Allemagne. Ils découvrent que l'universalisme républicain n'est qu'un particularisme qui s'ignore. Ce constat pousse les élites allemandes à s'interroger sur un problème que les fondateurs de la République française n'avaient jamais pris au sérieux : quels sont les critères culturels qui permettent de différencier les nations ? Qu'est-ce qui distingue un Français d'un Allemand ? Comment réunir les Allemands, qui vivent dispersés dans un grand nombre d'États et de principautés, en une seule nation ? Les historiens, les philologues, les écrivains et les artistes se lancent alors dans un immense effort collectif pour recueillir les traditions populaires allemandes, codifier leur langue, construire des universités, des théâtres, des musées glorifiant la nation allemande. Des philosophes comme Hegel opèrent un travail sur la langue en germanisant des mots venus de France, et notamment le mot « nation » systématiquement remplacé par « *Volk* ». Friedrich Jahn publie un ouvrage qui s'efforce de définir les critères à la fois historiques, ethniques, linguistiques et politiques qui fondent l'identité allemande. Pour nommer cette dernière, il invente un nouveau mot : « *Volkstum* ».

On oppose souvent aujourd'hui la définition « française » de la nation, centrée sur la citoyenneté, et la définition « allemande » centrée sur les critères ethno-culturels. Cette opposition me semble erronée pour deux raisons. D'une part, il existe un grand point commun entre ces deux approches. En France comme en Allemagne, la nation désigne un peuple luttant pour conquérir sa liberté (souveraineté). Mais en France, l'accent a été mis sur le combat politique au sein de l'État monarchique, alors qu'en Allemagne, la revendication nationale a été d'emblée envisagée comme un combat contre une domination étrangère. D'autre part, cette opposition entre définition « française » et définition « allemande » occulte l'intensité de la circulation des références de part et d'autre du Rhin. Les Allemands ont germanisé des concepts venus de France. Mais le processus inverse a

eu lieu dans les décennies suivantes. Le terme allemand « *Volkstum* » inventé par Jahn a été traduit en français au cours des années 1820, par un mot qui n'existait pas auparavant dans la langue française : « nationalité ».

Les historiens français, et notamment Jules Michelet, se sont alors engagés dans un effort comparable à celui qu'avaient réalisé les Allemands vingt ans plus tôt. Ils ont cherché les critères permettant de définir ce qui faisait la spécificité de la nation française ; la « nationalité » désignant à ce moment-là la « personnalité » d'une nation. Michelet racontera dans ses Mémoires qu'au cours d'une nuit du mois de juillet 1832, alors qu'il était plongé dans la rédaction de sa volumineuse histoire de France, il a eu une révélation. C'est ce qu'il appellera « l'éclair de juillet » : « l'Angleterre est un empire ; l'Allemagne un pays, une race ; la France est une personne ». Il reconnaît que la nation française s'est formée à partir de groupes ethniques très différents. Mais « à force de se serrer contre l'ennemi, les provinces se sont trouvées un peuple. C'est en voyant de près l'Anglais qu'elles ont senti qu'elles étaient la France. Il en est des nations comme de l'individu, il connaît et distingue sa personnalité par la résistance de ce qui n'est pas elle, il remarque le moi par le non-moi ». On ne saurait dire plus clairement que l'identité d'une nation (le « nous Français ») se construit par opposition aux autres (« eux » les étrangers).

Michelet ajoute qu'une personne ne peut acquérir une identité propre que si elle possède une mémoire, c'est-à-dire un principe de continuité à travers le temps, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Il en va de même selon lui pour les nations. La France est une personne parce qu'elle a gardé le souvenir des luttes historiques qui ont permis à ses diverses composantes de se réunir. Le défilé des provinces faisant allégeance au roi, le 14 juillet 1790, est à ses yeux le moment historique fondamental où la France comme nation a pris conscience d'elle-même.

Il faut toutefois souligner que cette conception identitaire de la nation est mise au service d'une vision progressiste de l'histoire. À l'époque où Michelet écrit ces lignes, la monarchie a été rétablie en France. Les républicains forment une petite opposition de gauche sans grande influence. Michelet est un héritier des Lumières. Il croit en la raison. La France est une personne parce qu'elle dispose d'un cerveau qui lui donne son intelligence. Ce cerveau, il se situe à Paris, la capitale qu'on appelle justement la ville lumière.

Gérard Noiriel, *Qu'est-ce qu'une Nation ?*
Bayard, 2015, p 9 à 20

2016

CORRIGÉ

RÉSUMÉ DE TEXTE

CONCOURS
ECRICOME
PREPA

*APRÈS
CLASSE PRÉPARATOIRE*

VOIE ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE
OPTIONS ÉCONOMIQUE
ET SCIENTIFIQUE

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

■ ESPRIT GÉNÉRAL

L'exercice du résumé consiste à condenser l'essentiel d'un texte plus long à visée argumentative, en rendant compte de son fil directeur et en reformulant de façon la plus personnelle possible les idées d'un auteur. L'épreuve de résumé proposée par Ecricome se caractérise par le respect de trois contraintes: le texte doit être résumé en 250 mots, avec une tolérance de plus ou moins 10 % (à savoir entre 225 et 275 mots), un titre est demandé au début du résumé et le temps imparti est de 2 heures. Ces règles spécifiques participent à la difficulté de l'épreuve car le candidat doit à la fois être rigoureux dans l'analyse du texte donné, efficace dans la gestion du temps, clair et précis dans la restitution des idées essentielles et leurs articulations. Enfin donner un titre pertinent requiert de la sagacité car il faut mettre en valeur la problématique essentielle du texte.

■ ÉVALUATION

Compréhension, mise en évidence de l'architecture logique du texte.

Autonomie : le résumé doit être intelligible en lui-même, sans que le lecteur ait à connaître le texte original ; son contenu sera reformulé autant que possible.

Correction de la langue (en particulier grammaire, lexicque et orthographe) et du style.

Respect des normes quantitatives : le texte d'environ 2000 mots sera résumé en 250 mots avec un écart toléré de 10%. Un comptage précis des mots sera exigé.

■ CONSIGNES

Résumer ce texte en 250 (deux cent cinquante) mots.

On tolère 10% en plus ou en moins (225 au moins, 275 au plus).

Tout manquement à ces normes (par excès ou par défaut) sera gravement sanctionné. Par exemple, un résumé atteignant 300 ou n'atteignant pas 200 mots, sera noté zéro.

Donner un titre au résumé (les mots du titre n'entrent pas dans le décompte des mots).

Indiquer le nombre de mots utilisés en portant les mentions suivantes très lisiblement et à l'encre : repère formé d'un double trait // dans le texte écrit après chaque tranche de 50 mots, décompte chiffré cumulatif (50, 100, 150 etc...) en regard dans la marge, total exact en fin d'exercice.

CORRIGÉS

Nous proposons pour cette session deux corrigés différents, preuve de la richesse de cet exercice formel et formateur.

1

Naissances et essence de la nation

L'acception politique du terme « nation » n'apparaît qu'au siècle des Lumières, en lien avec les attaques des penseurs contre le pouvoir monarchique incarné par un souverain de droit divin, dominant par nature ses sujets.

En fait, c'est Rousseau le premier qui propose la notion de pacte entre// des hommes devenus acteurs politiques, se substituant ainsi au roi : il définit alors la nation comme lieu d'exercice de la souveraineté. La pensée révolutionnaire se différencie un peu en privilégiant la représentation préférée à la démocratie directe, tout en affirmant un idéal d'égalité citoyenne. Par ailleurs en cas// de conflit, il est du devoir du citoyen de protéger sa nation, mais les femmes restent exclues du champ politique. Ces mêmes principes ont inspiré les pères de l'indépendance américaine, sans remise en cause toutefois de l'esclavage.

Cependant, au début du XIX^{ème} siècle, les intellectuels allemands heurtés par// l'impérialisme napoléonien sur leur territoire, vont contester le pseudo-universalisme français et tenter de cerner les caractéristiques culturelles inhérentes à chaque peuple. Mais point de réelles dissemblances entre les deux approches car les deux pays partagent la même exigence d'autonomie et entretiennent un véritable échange de concepts.

C'//est pourquoi, lorsque Michelet analyse l'essence de la nation française, il la décrit comme étant le résultat d'un combat et façonnée par des marqueurs historiques précis qui lui confèrent sa personnalité. Cette définition identitaire s'inscrit également dans une démarche émancipatrice envisagée selon une volonté éclairée de progrès.

250 mots

2

La nation, une idée forte au parcours polémique

Une nation par étymologie est un lieu de naissance. Le mot devient politique avec l'opposition des Lumières à un pouvoir monarchique exercé par l'héritier d'une race prétendue supérieure imposant une loi divine aux occupants subalternes du territoire, hétérogène par construction, dont il était le seul propriétaire.

Il faut au contraire des citoyens pour former une nation, affirme Rousseau. Pas seulement des détenteurs de droit égaux, comme en Angleterre, mais des acteurs associés du pouvoir. Sieyès plus radical en exclut les anciennes classes dominantes, fondant ainsi la démocratie représentative qui identifie la nation avec la République. Les conséquences immédiates en sont l'émancipation des Juifs et des esclaves, et la conscription universelle pour défendre la patrie.

Certes les femmes n'en recueillent pas une pleine part. D'ailleurs les mêmes idéaux exportés en Amérique abolissent l'occupation coloniale britannique, mais pas la discrimination raciale. Et en Allemagne, ils sont contredits par les annexions militaires de Napoléon.

Les intellectuels allemands proposent alors une vision ethno-politique de la nation, fondée sur la langue et la culture communes, appelées *Volk*. Pourtant les conceptions française et allemande ne sont pas absolument contraires puisqu'elles s'achèvent toujours contre l'oppression (intérieure ou extérieure), et s'enrichissent mutuellement par de constants échanges.

Dans ce contexte Michelet définit l'identité singulière de la nation française, une personnalité formée par des luttes ancestrales, et incarnée dans la mémoire du 14 juillet fédérateur. Cette position optimiste et rationnelle consacre les acquis révolutionnaires irréversibles du génie parisien.

250 mots

■ REMARQUES SUR LE TEXTE

Le texte proposé cette année aux candidats de la session 2016 comporte 1996 mots ; il est légèrement plus court que celui de l'an passé (2009 mots). Il est tiré d'un essai récent faisant écho à l'actualité la plus brûlante puisqu'il a été écrit suite aux attentats du mois de janvier 2015. Son auteur, Gérard Noiriel, historien et spécialiste notamment de l'immigration, apporte sa contribution à une réflexion sur les valeurs fondatrices de la République française, en analysant ce qui caractérise notre « vivre ensemble ». S'inscrivant dans le sillage d'Ernest Renan qui lors d'une conférence en 1882 s'interrogeait sur ce qui constitue la nation, l'auteur retrace le parcours de cette notion et ses fondements.

L'extrait se trouve dans le premier chapitre intitulé « définitions » et se présente comme un exposé historique qui rappelle les racines politiques du terme « nation », son ancrage dans la philosophie du XVIIIème siècle et son évolution conceptuelle, au fil des événements, de la Révolution française au XIXème siècle. De prime abord, le texte à dominante argumentative suit un fil chronologique cohérent ; il est doté d'une architecture logique et ne semble pas receler de difficultés majeures - les références culturelles en lien avec l'idéologie des Lumières, puis les événements historiques abordés ensuite avec l'élargissement à la déclaration américaine et au cas allemand sont censées être maîtrisées par des candidats de classe préparatoire. Pourtant cette impression de facilité se révèle trompeuse pour de nombreux correcteurs qui déplorent une grande méconnaissance des faits historiques et des télescopages temporels hasardeux. Dans une copie, les Allemands sont mécontents car Napoléon a repris l'Alsace-Lorraine alors que dans telle autre, il est question d'occupation allemande en France. Quant au pauvre Michelet, il devient au mieux un monarchiste ayant vécu au XVIIIème et soutenant la Restauration, au pire il est sacrifié, ce qui est gênant pour la restitution de la fin du texte. Ces anachronismes loufoques et ces appréciations fantaisistes peuvent faire sourire mais ils témoignent d'une inculture historique abyssale.

L'abus d'approximations se retrouve également dans la terminologie politique plus que défaillante sous la plume de certains candidats. On mélange allègrement la République comme forme de gouvernement et la démocratie comme doctrine politique faisant la part

belle aux citoyens. On affirme fréquemment que le roi est choisi parmi la classe sociale supérieure. On transforme sans scrupule les révolutionnaires en républicains. On écrit sans ciller que grâce à l'abbé Sieyès, le peuple peut élire un roi. Enfin on semble ignorer dans une grande majorité des copies la notion de souveraineté chère à Rousseau et ne pas connaître la différence entre le nom « souverain » et l'adjectif « souverain ». Ainsi au lieu d'évoquer le peuple souverain, il est question du peuple qui est **le** souverain, à la place du roi, il va de soi ...Il apparaît alors que ces erreurs lexicales réitérées, causées par une mauvaise maîtrise du champ politique, altèrent le sens du texte proposé et confinent à la confusion absolue.

Enfin, d'après un grand nombre de correcteurs, la dernière partie du texte consacrée à Michelet et à sa révélation sur la véritable nature de la nation française a été trop souvent sacrifiée, soit par incompréhension des idées mises en valeur, soit par manque de mots suffisants, à ce moment du devoir. Le traitement réussi de ce passage délicat a d'ailleurs permis d'opérer une discrimination plus aisée des copies.

■ RAPPELS DES PRINCIPES D'ÉVALUATION

En ce qui concerne les consignes de comptage, les candidats semblent bien préparés à cette épreuve, même si sont mentionnées cette année des dérives significatives par rapport aux consignes données, en ce qui concerne le décompte parfois oublié dans la marge, ainsi que le repère formé des deux traits qui prend la forme d'astérisque ou de points colorés. Ces fautes pourraient paraître vénielles mais elles s'inscrivent dans une tendance générale observable lors de cette session, à savoir le non respect des consignes. En effet la note zéro pour dépassement au-delà de 300 mots a été donnée 28 fois, soit quasiment le double de l'année dernière. Plus alarmant encore, de nombreux candidats trichent avec des faux décomptes certes majoritairement modestes, oscillant de 1 à 6 mots au-delà du format prescrit, mais il existe des copies qui affichent sans vergogne 250 mots pour un total de 320 mots ! Il est utile de rappeler aux candidats malhonnêtes et tentés par d'habiles trucages, l'extrême vigilance des correcteurs attentifs au décompte exact des mots dans chacune des copies.

L'épreuve de résumé d'Ericome se distingue par l'attention portée à la qualité de la langue et de la syntaxe. Il est à noter cette année une forte hausse des copies comportant plus de 5 fautes et cumulant des maladresses syntaxiques, des barbarismes et des impropriétés lexicales rendant la lecture des copies concernées particulièrement pénible. Heureusement des copies exemptes de fautes existent, mais c'est l'impression désagréable des copies maladroitement rédigées qui domine. Les fautes recensées les plus fréquentes tournent autour des mauvais accords entre le sujet et le verbe, le nom et l'adjectif, et l'accord du participe passé constitue toujours un mystère insondable pour certains. La conjugaison des verbes en « ure » pose problème (il exclue, il conclue...) et l'orthographe de termes courants semble inconnue (« ethymologie », « conotation », le verbe « élire », « allégeance », « souverain », « pérennité », « individuelles »). Une fois encore, les patronymes sont malmenés : Sieyès perd son i et son accent, Michelet est l'auteur qui souffre le plus en devenant Michalet, Michel, et plus drôle Bachelet. Mais cette session se distingue par une erreur récurrente commise par de nombreux candidats : l'inversion quasi systématique des majuscules et des minuscules entre les adjectifs et les noms de pays (« le peuple Français », « les allemands »).

Rappelons l'importance de la maîtrise de l'orthographe dans cette épreuve qui pénalise fortement les copies dépassant les 5 fautes et plus. Les futurs candidats ne doivent pas négliger cet aspect formel et comprendre qu'un résumé bien rédigé est une des clés de la réussite de cet exercice. A ce titre, il ne faut pas abuser de l'usage des parenthèses qui ne peuvent en aucun cas remplacer une rédaction soignée.

Quelques correcteurs font mention d'un nombre inhabituel de copies sans titres ; il faut rappeler que son omission est pénalisée. Toutefois de nombreux titres proposés ont été appréciés ; ils sont souvent classiques, ne brillant guère par leur originalité, mais il faut admettre que le sujet d'inspiration historique se prête peu à la fantaisie. Voici quelques propositions réussies : *Lumière sur la nation ; Genèse de l'idée de nation ; Généalogie de la nation ; La nation, un concept forgé par l'histoire ; L'avènement de la nation ; Naissance et*

évolution de la nation ; L'Etat nation : liberté, égalité et identité ; Du Peuple à la nation et le très inspiré La nation, un rêve d'avenir partagé.

En revanche, comme à l'accoutumé, cette session comporte son lot de titres maladroits. La concision, règle d'or du bon titre est souvent oubliée et on trouve pléthore de titres désespérément longs, jusqu'à 25 mots ! Quant aux titres décalés et mal ficelés, malgré des intentions louables d'originalité, ils n'ont pas toujours fait mouche mais plutôt provoqué le sourire ou la consternation des correcteurs. Ainsi on a pu lire : *De Valmy à Cohn-Bendit ; La nation, un atome à plusieurs noyaux ; L'émergence des nationalités nationales ; La naissance de Marianne ; La nation dans sa léthargie temporelle ; Sacrée Nation ; Tout le monde rêve du corps d'Ariane...de beaux rêves ; Allons enfants de la p...nation ! Paris rayonne la République ; La France, l'élégance, la moutarde...*

■ DES ERREURS ET DE BONNES INITIATIVES

La plus grande partie des candidats a éprouvé des difficultés pour hiérarchiser les idées du texte, pour faire le tri entre les points essentiels et les secondaires. Ces défaillances techniques ont favorisé le manque de concision sur les deux premières parties (§1 à 9), et par conséquent les deux dernières parties (§10 à 15) sont souvent survolées, voire sacrifiées, faute de mots disponibles. C'est ainsi que le passage consacré aux Etats-Unis disparaît d'un grand nombre de copies et que le cas allemand est à peine abordé alors qu'il constitue un moment important du raisonnement permettant notamment l'ouverture finale avec la référence à Michelet. Les copies les plus faibles d'ailleurs n'ont pas du tout perçu comment cet auteur s'inscrit dans la réflexion et la poursuit. Certaines vont jusqu'à interpréter de façon erronée sa conception de la nation en le considérant comme le chantre d'un nationalisme teinté de xénophobie et d'autres butent sur l'expression « vision progressiste de l'histoire » car ils ne comprennent pas le sens politique de l'adjectif « progressiste ».

Ces imprécisions de lecture expliquent la difficulté pour certains candidats d'enchaîner de façon pertinente les parties entre elles car ils ne perçoivent pas que l'idée de nation évolue, au fil du temps, avec des glissements d'interprétation, au point que les repères

temporels forts du texte sont oubliés ou brouillés. Il en ressort qu'une bonne partie des copies ne possède pas de connecteurs - ou s'ils sont présents, ils restent inopérants car artificiels (de plus, en outre, de surcroît)- mais privilégie la juxtaposition maladroite des éléments du texte.

La mauvaise maîtrise du texte peut également expliquer le recours au plagiat dans un bon tiers des copies. Comme le texte comporte de nombreux concepts politiques qu'il est délicat de reformuler sans en dénaturer le sens, le début du texte est souvent plagié, notamment la définition du terme « nation » et les allusions à la monarchie absolue. La fin constitue l'autre passage où les emprunts sont récurrents avec l'image de Paris, « ville lumière » et du « cerveau », car par manque de temps, les candidats ont choisi la solution de facilité en adoptant les propres mots de l'auteur.

Il est patent que les meilleures copies maîtrisent les attendus de l'exercice du résumé, notamment le sens de la composition, l'art d'enchaîner les parties de manière fluide et efficace, et font preuve de qualité rédactionnelle. Le sens de la formule est un atout indéniable pour réussir avec brio cette épreuve.

■ CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Cela semble aller de soi, mais répétons qu'il est indispensable de bien connaître les attendus de cette épreuve, à savoir la prise en compte du texte dans son ensemble, la mise en valeur du circuit argumentatif, le repérage de la thèse du texte afin de proposer un bon titre, enfin la capacité à reformuler les idées d'un tiers tout en s'effaçant derrière lui. L'équilibre entre tous ces éléments ne peut exister que si l'on pratique régulièrement l'exercice du résumé en temps limité pour éviter justement les mauvaises surprises lors du concours. Rapidité, concentration, efficacité sont les maîtres mots d'un résumé réussi.

On ne saurait assez rappeler également l'importance de posséder une solide culture générale pour affronter les textes proposés et pour être capable de les restituer de façon satisfaisante. Bien des erreurs commises lors de cette session auraient pu être évitées avec

de meilleures connaissances historiques, et une analyse plus fine de la langue française, en l'occurrence dans le domaine politique. Il ne faut donc pas négliger cet aspect de la préparation qui s'effectue en amont, en s'intéressant à l'actualité, aux faits historiques et culturels et en acquérant un lexique riche et varié. Cet exercice requiert en effet des qualités de bon lecteur que l'on développe au contact des livres et des écrits...